

**S I C A S I L**

République Française – Département des Alpes–Maritimes

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU  
24 JUIN 2024 – SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à seize heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au SICASIL 28 Boulevard du Midi Louise Moreau à Cannes-La Bocca, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

**M.SAUVAGE** – Bonjour à toutes et à tous, je vais procéder à l'appel nominatif des délégués afin de vérifier le quorum.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50  
- Présents ou représentés : 31

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 15

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Grégori BONETTO, Gilles GAUCI, Patrick PEIRETTI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
M. Antoine BABU par Mme Magali CHELPI-DEN HAMER.

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :	Mmes Magali CHELPI, Marie POURREYRON ; MM. Jean-Michel SAUVAGE, Grégori BONETTO.
Pour la Commune du Cannet :	-
Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :	MM. Gilles GAUCI, Patrick PEIRETTI.
Pour la Commune de Mougins :	MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.
Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :	Mme Michèle PAGANIN.
Pour la Commune de Pégomas :	
Pour la Commune de la Roquette :	MM. Robert NOVELLI.
Pour la Commune de Théoule-sur-mer :	M. Jean-Luc RICHARD.
Pour la Commune de Vallauris :	Mme Blandine BAIN ; MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes	M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ; M. Antoine BABU par Magali CHELPI-DEN HAMER.
---------------------------	---

**Désignation du secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. SAUVAGE** – Parmi les délégués, je vous propose de désigner Mme Magali CHELPI-DEN HAMER.

**Madame Magali CHELPI-DEN HAMER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**M. SAUVAGE** Nous avons aujourd'hui 7 rapports pour délibération.

Le début de la séance sera consacré à la présentation d'une convention constitutive d'un ~~groupement de commande cadre entre~~ le SICASIL et la CAPL. Puis je vous demanderai d'approuver une convention cadre instituant une servitude conventionnelle pour les travaux du SICASIL en domaine privé. La séance se poursuivra avec trois délibérations financières :

- Une décision modificative du budget principal 2024 eau potable ;
- Une décision modificative du budget 2024 incendie ;
- Une actualisation d'autorisation de programme et crédits de paiement.

Puis nous vous présenterons les éléments essentiels du dossier de déclaration d'utilité publique du Canal de la Siagne. Enfin je solliciterai votre accord pour m'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de son 11ème programme d'action « Sauvons l'Eau ».

Au préalable, nous allons procéder à l'approbation du compte-rendu de notre dernier comité syndical. Cette séance a été principalement consacrée à l'approbation des résultats des comptes administratifs 2023 et à l'adoption des budgets primitifs pour l'année 2024 pour ces trois budgets « EAU POTABLE », « ENERGIES » et « DEFENSE INCENDIE ». Elle comportait également une actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement. Nous avons, lors de cette séance, voté à l'unanimité deux avenants aux contrats de délégations de service. Puis vous m'avez accordé une délégation supplémentaire de signature pour une convention de pose d'une canalisation de distribution à Saint-Raphaël.

Vous avez tous pris connaissance de ce compte-rendu dans le document préparatoire, avez-vous des observations, des commentaires, des remarques ? Je vous propose de passer au vote pour approuver ce compte-rendu ?

Qui vote contre, qui s'abstient ....

*Nous approuvons le compte-rendu de la séance du 12 avril 2024 à l'unanimité et je vous remercie.*

Vous avez également tous pris connaissance, en annexe du document préparatoire, de la liste des marchés publics et avenants effectués par le SICASIL du 1er Mars au 31 Mai 2024. Avez-vous des observations, des commentaires ? Si personne n'a de remarques, je vous propose de passer au vote pour l'approuver.

Qui vote contre, qui s'abstient ?

*Nous approuvons la liste des marchés publics et avenants effectués du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Mai 2024 à l'unanimité et je vous remercie.*

**ECONOMIE D'ÉCHELLE – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT  
DE COMMANDES CADRE ENTRE LE SICASIL ET LA CAPL RELATIF A LA  
MAÎTRISE D'ŒUVRE, AUX ETUDES, AUX PRESTATIONS DE SERVICES, AUX  
FOURNITURES ET AUX TRAVAUX REALISES EN COMMUN SUR LES RESEAUX  
D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA CAPL, LES OUVRAGES GEMAPI  
ET SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE DU SICASIL**

**M. SAUVAGE** – Au regard des besoins communs sur leurs réseaux respectifs, le SICASIL et la CAPL ont souhaité coopérer et mutualiser leurs moyens pour les opérations de travaux impactant simultanément leurs réseaux. Il est donc proposé au syndicat de mettre en place un groupement de commande dont les modalités de fonctionnement seront définies dans le cadre d'une convention constitutive (dont vous trouverez un exemplaire en annexe n° 1 du document préparatoire).

Ce groupement de commande permettra de garantir une cohérence d'ensemble et d'optimiser les moyens mis en œuvre dans un souci constant de maîtrise des dépenses.

L'objet de la convention liant le SICASIL et la CAPL est la passation de marchés de maîtrise d'œuvre, d'études, de prestations de service, de fournitures et de travaux communs. La CAPL sera le coordonnateur de ce groupement de commandes dans le respect des dispositions du Code de la commande publique. Le montant des opérations concernées par ce groupement sera inscrit dans le budget concerné.

Je vous propose d'autoriser la constitution de ce groupement de commandes entre le SICASIL et la CAPL et de m'autoriser à signer la convention, ses avenants ultérieurs et tous les documents ou actes inhérents à ce groupement.

Qui vote contre, qui s'abstient ?

*Personne ? Nous approuvons donc à l'unanimité je vous remercie..*

**ACTES REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES TRAVAUX DU SICASIL  
REALISES EN PROPRIETES PRIVEES**

**M. SAUVAGE** – Dans le cadre de ses missions le SICASIL, en tant que propriétaire de ses ouvrages publics, met en œuvre un programme annuel de remplacement des conduites vétustes et fuyardes dont certaines implantées dans des propriétés privées. Pour réaliser ces travaux, entretenir ou réparer les réseaux d'eau potable, il est nécessaire de conclure avec le propriétaire des terrains une convention d'autorisation d'accès et de travaux et d'établir une servitude de passage et d'entretien qui autorise les agents du SICASIL à pénétrer sur le domaine privé. Il convient également d'établir les conditions d'intervention et d'entretien ainsi que les obligations de chacun. Je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer la convention cadre instituant une servitude conventionnelle en vue de la réalisation des travaux de mise en œuvre du renouvellement du réseau d'eau potable (document que vous trouverez en annexe n°2 du doc préparatoire) ainsi que tous les documents réglementaires liés à ces conventions.

Y-a-t-il des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

*Le rapport n°2 est donc adopté à l'unanimité merci.*

AR Prefecture  
**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2024 EAU POTABLE**

006-250601689-20240624-08062024-AR  
Reçu le 27/06/2024

**M. SAUVAGE** Les prévisions que nous avons adoptées lors du précédent comité doivent être réajustées afin de tenir compte des recettes et dépenses imprévues suivantes, n'hésitez pas si vous souhaitez avoir de plus amples informations sur les délibérations financières, nous avons parmi nous un technicien financier qui pourra vous répondre :

En recettes d'investissement :

- 100 000 € de recettes concernant les créances sur transfert de droit à déduction de TVA (BP 2024 : 403 152.60 € - nouveau BP 503 152.60 €)
- 504 000 € de recettes concernant les opérations patrimoniales (BP 2024 : 500 000 € - nouveau BP 1 004 000 €) ;

En dépenses d'investissement :

- 504 000 € de crédits pour les opérations patrimoniales (BP 2024 : 500 000 € - nouveau BP 1 004 000 €) ;
- 80 000 € de crédits pour les immobilisations en cours (concerne les travaux en APCP « travaux réseaux 2023 » évolution due aux coûts des travaux par rapport aux prévisions. (BP 2024 : 12 715 245.24 € – nouveau BP 12 795 245.24 €)
- 20 000 € concerne les dépenses imprévues chapitre révisé afin d'équilibrer la section d'investissement en dépenses. (BP 2024 : 16 092.13 – nouveau BP 36 092.13 €)

Cette décision modificative chapitre par chapitre du BP Eau Potable 2024 est ainsi équilibrée :

En recettes d'investissement : 604 000 € - En dépenses d'investissement : 604 000 €

Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de voter ? Qui vote contre, qui s'abstient ?

*La décision modificative n° 1 au budget principal est adoptée à l'unanimité, je vous remercie..*

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2024 INCENDIE**

**M. SAUVAGE** – Comme précédemment, les prévisions que nous avons adoptées, lors du comité du 12 avril 2024, doivent être réajustées afin de tenir compte des écritures d'ordre (purement comptables) suivantes :

En recettes d'investissement:

- 40 000 € de recettes concernant les opérations patrimoniales (BP 2024 : 0 € - nouveau BP 40 000 €)

En dépenses d'investissement :

- 40 000 € de crédits pour les opérations patrimoniales (BP 2024 : 0 € - nouveau BP 40 000 €) ;

Cette décision modificative chapitre par chapitre du BP Incendie 2024 est ainsi équilibrée :

En recettes d'investissement : 40 000 € - En dépenses d'investissement : 40 000 €

Y-a-t-il des questions ?

AR Préfecture  
Mme Magali CHEPLI-DEN HAMER

006-250004  
504 000 € d'opérations patrimoniales  
Reçu le 27/06/2024

- Je souhaiterais savoir à quoi correspondent les opérations patrimoniales dans la délibération précédente ?

M. SAUVAGE – Il s'agit d'écritures de régularisation pour l'intégration de travaux réalisés par l'ancien délégataire dans le patrimoine du SICASIL.

Je vous propose de voter ? Qui vote contre, qui s'abstient ?

*La décision modificative n° 1 au budget incendie est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.*

## **ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

M. SAUVAGE – Du fait de nouvelles informations liées notamment aux marchés et aux travaux en cours, l'autorisation de programme OP 144 « travaux réseau 2023 » doit être modifiée comme suit :

APCP montant initial 5 800 000 € doit être augmentée de 350 000 € pour atteindre 6 150 000 €.

Ainsi les crédits de paiement 2024 sont augmentés de 305 000 € et les crédits de paiement des années suivantes seront revus de 45 000 €.

Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de voter ? Qui vote contre, qui s'abstient ?

*L'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement est votée à l'unanimité merci.*

## **DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU CANAL DE LA SIAGNE**

M. SAUVAGE – Avant de vous présenter les éléments essentiels de ce dossier, je souhaite souligner l'importance stratégique de cette démarche, qui va permettre d'entériner les périmètres de protection du Canal de la Siagne, qui est un élément constitutif majeur de notre patrimoine. En effet, il s'agit via cette DUP de protéger la qualité de la ressource mais également de préserver l'aspect patrimonial du Canal de la Siagne. Marie TATIBOUET va vous en présenter les détails :

## **PRESENTATION PAR MARIE TATIBOUET SUIVI D'UN ECHANGE AVEC LES ELUS**

Merci pour cette présentation et vos questions.

Je vous propose d'approuver le dossier de DUP du Canal de la Siagne, de m'autoriser à déposer ce dossier auprès de la Préfecture et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à son terme cette procédure notamment la réalisation d'enquête publique et parcellaire sur les biens concernés.

Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de voter ? Qui vote contre, qui s'abstient ?

*Le rapport concernant la déclaration d'utilité publique du Canal de la Siagne est adopté à l'unanimité, je vous remercie.*

006-251601149-20240624-010704 DE  
Reçu le 27/06/2024

M. SAUVAGE – Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'action intitulé « Sauvons l'Eau » l'agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse souhaite aider les collectivités à investir au bon niveau en matière d'eau potable. Ce programme finance notamment les opérations limitant les pertes en eau potable dont les renouvellements de réseaux. Afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de subvention dans le cadre de ce programme, je vous demande de m'autoriser à solliciter des subventions les plus élevées possibles pour les opérations concernées.

Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

*Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité je vous en remercie..*

**M. SAUVAGE** – L'ordre du jour étant épuisé je vous communique deux informations :

Le nouveau Directeur du SICASIL arrivera le 15 juillet prochain. Il arrive du nord et est Directeur d'un grand syndicat d'eau. Il s'appelle Monsieur BEHAGUE.

Nous nous réunirons en septembre pour la présentation du nouveau RPQS.

En attendant je vous souhaite de bonnes vacances, la séance est levée, merci beaucoup.

La séance est levée à 17 h 45.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

